

-----  
**DEPARTEMENT DE LA  
HAUTE-SAVOIE**

-----  
**ARRONDISSEMENT DE  
ST-JULIEN-EN-GENEVOIS**

-----  
**N° 2018-15**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU COMITÉ DE DIRECTION**



Séance du : 24 avril 2018

Nombre de membres du Comité de direction : 26

Nombre de membres présents ou représentés : 18

Présidente de séance : Madame DEREMBLE

Secrétaire de séance : Madame MARTIN

Nombre de membres présents ou représentés des élus Annemasse Agglo : Mesdames BURKI, DEREMBLE, MARTIN  
Monsieur LUY

Nombre de membres présents ou représentés des élus du Genevois : Messieurs BOCQUET, GRANCHAMP

Nombre de membres présents ou représentés des socioprofessionnels : Mesdames BUSSAT, VANDESTEEEN

Messieurs BERTRAND, BOSSY, CHARLES, CHUTIN, FEUILLET, LAURENT, LESAGE, MOUCHET, TOVANY

Membres représentés : Monsieur ETCHART par Madame DEREMBLE

Membre excusé des élus Annemasse Agglo : Messieurs AEBISCHER, BOCCARD, REBEL

Mesdames BERGER, MAGDELAINE

Membres excusés des élus de la Communauté de communes du Genevois : Messieurs ETCHART, ERNST, REY, MUGNIER

Madame HERRERO,

Membres excusés des socioprofessionnels : Messieurs MOUMDJIAN, TSHIAM,

Madame NERI,

Membre de l'Office de Tourisme des Monts de Genève : Mesdames DLABAC et MERCIER,

Invités présents : Messieurs LANGLOIS, GIRAUD.

**OBJET : Approbation du maintien et du renouvellement de l'OT des Monts de Genève au classement Catégorie 1**

*Vu le code du tourisme, notamment ses articles L. 133-10-1, D 133-20 et suivants,*

*Vu l'arrêté du 12 novembre 2010 fixant les critères de classement des offices de tourisme modifiés,*

Considérant la fusion d'Annemasse Tourisme et l'Office de Tourisme de Saint-Julien en Genevois,

Considérant la différence de classement entre les deux établissements :

- Annemasse Tourisme - Catégorie 1 ,
- OT Saint-Julien et du Genevois – Catégorie 3,

Considérant qu'après la fusion il est nécessaire de suivre la procédure de maintien simplifiée pour le classement en Catégorie 1,

Considérant l'échéance du 17 décembre 2018 pour le renouvellement du classement catégorie 1 d'Annemasse Tourisme,

L'Office de Tourisme des Monts de Genève devra répondre à 37 critères, sur les thèmes suivants : pilotage, accueil et information, communication, commercialisation, socio- professionnels, développement durable.

Les objectifs étant :

- Le maintien de la marque Qualité Tourisme,
- Le maintien du classement en commune touristique en lien avec les communes principales,
- La possibilité de classement en station de tourisme,

Au vu de cet exposé le Comité de direction,

**APPROUVE** le maintien et le renouvellement au classement de Catégorie 1 de l'OT des Monts de Genève.

Mme. la Présidente de séance certifie le caractère exécutoire du présent acte transmis en Préfecture d'Annecy.  
Le 30 avril 2018  
affiché ou notifié le 30 avril 2018

Ainsi fait et délibéré en séance,  
Pour extrait conforme.

La présidente  
Madame DEREMBLEC.

